

21.08.2026 – 09:00 Uhr

Étude: Dans les villes suisses, les cyclistes sont systématiquement dépassés de trop près

Une nouvelle étude de l'ATE Association transports et environnement le montre: dans les villes suisses, les voitures et les poids lourds dépassent généralement les cyclistes en laissant une distance latérale insuffisante. Dans environ huit dépassements mesurés sur dix, l'écart était inférieur à 1,5 mètre – et même inférieur à un mètre dans plus d'un tiers des cas. L'ATE demande des infrastructures cyclables sûres et l'inscription dans la loi d'une distance minimale de dépassement de 1,5 mètre.

«À vélo, il faut disposer de suffisamment d'espace pour se sentir en sécurité et pouvoir réagir aux situations imprévues», explique Edward Weber, responsable de projet de Politique des transports à l'ATE. «Les résultats le montrent: la sécurité d'un dépassement ne doit pas dépendre du hasard ou de la bonne volonté de chacun·e. Il faut des règles claires et des infrastructures qui permettent de dépasser les cyclistes en toute sécurité.»

Des mesures sont particulièrement urgentes sur les routes principales. On y a enregistré en moyenne 9,2 dépassements par kilomètre, contre seulement 1,5 sur les routes secondaires. L'étude le montre clairement: des bandes cyclables plus larges et des pistes cyclables séparées physiquement de la chaussée permettent d'augmenter la distance de dépassement. Le 30 km/h rend par ailleurs les dépassements moins éprouvants et peut réduire la gravité des accidents.

Même lorsqu'un vélo circulait avec une remorque pour enfants, les véhicules qui le dépassaient ne laissaient guère plus d'espace: la distance de dépassement était presque aussi faible que pour les vélos sans remorque. De plus, les automobilistes n'adaptent pratiquement pas leur distance à leur vitesse. L'étude met ainsi en évidence un problème fondamental de sécurité dans le trafic routier urbain.

Une distance doit être inscrite dans la loi

L'ATE demande donc l'inscription dans la loi d'une distance minimale de dépassement de 1,5 mètre. «Une règle contraignante protège les cyclistes et clarifie la situation pour l'ensemble des usagères et usagers de la route», souligne Edward Weber. De nombreux pays européens disposent déjà d'une distance minimale de dépassement inscrite dans la loi. En Suisse, la législation exige uniquement de respecter une «distance suffisante» et d'avoir «particulièrement égard» aux cyclistes. Edward Weber précise: «Dépasser un vélo devient ainsi une question d'appréciation qui peut mettre des vies en danger.» Pour l'ATE, il est urgent que les Chambres fédérales corrigent cette lacune.

L'ATE a étudié, en collaboration avec la Haute école spécialisée de Suisse orientale OST, les dépassements sur les principaux itinéraires cyclables de Berne, Zurich, Genève, Köniz, Berthoud, Sion et Olten. Un vélo-test équipé d'un capteur à ultrasons a mesuré, sur quelque 1500 kilomètres, la distance latérale laissée par les véhicules lors des dépassements. La distance moyenne n'était que de 120 centimètres, soit nettement moins que les 1,5 mètre demandés par l'ATE. Les différences entre les sept villes étaient faibles.

Pour tout complément d'informations:

- Edward Weber, chargé de projets Politiques des transports à l'ATE, 079 796 52 89
- Service médias ATE, 079 708 05 36, medias@ate.ch

Informations complémentaires:

- [Étude «distance de dépassement»](#) (en allemand)

L'ATE Association transports et environnement s'engage en faveur d'une politique des transports durable et une complémentarité des différents modes de transports. Forte de 85 000 membres, l'ATE est la principale association d'usagers et d'usagères des transports de Suisse engagée dans la mobilité durable.

Plus d'infos sur www.ate.ch

ATE Association transports et environnement
Aarberggasse 61 | Case postale | 3001 Berne
Service médias 079 708 05 36 | medias@ate.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059898/100941740> abgerufen werden.